

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu’au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/23

Objet / Modification de la désignation des conseillers municipaux membres du CCAS

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le Centre Communal d’Action Sociale est un établissement public dirigé par un Conseil d’Administration dont le Maire est Président de droit et dont la moitié des membres sont élus par le Conseil Municipal en son sein.

Il sollicite les membres de l’Assemblée délibérante en vue de l’annulation et remplacement de la délibération n°23.05.22/08 au profit de la présente délibération, consécutivement à la volonté de l’un des conseillers municipaux de ne plus siéger au sein du CCAS.

Le poste ainsi vacant est proposé aux membres du Conseil Municipal, et Mme Sophie MOBASHER indique être intéressée par ce mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, procède à la modification de la désignation des représentants de la Ville au CCAS comme suit :

- Madame Monique BOBLIN, demeurant 50 rue Pasteur
- Madame Josette ALDROVANDI, demeurant 73 rue Pasteur,
- Madame Naïma ANNOUCHE, demeurant 6 impasse des Jardins,
- Madame Magali LE BLAIS, demeurant 12 rue Guy Môquet,
- Monsieur Didier HERGAS, demeurant 2 ter rue du Centre
- Madame Sophie MOBASHER, demeurant 5 rue Paul Verlaine

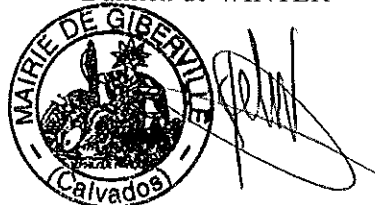
élus par vingt-sept (27) voix membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL



Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS
- 3 JUL. 2023
COURRIER